



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 37

Votants : 71 (dont 34 procurations)

N°54

**OBJET :**

**ADOPTION  
DE LA  
DECLARATION DE  
PROJET N°1  
EMPORTANT MISE  
EN COMPTABILITE  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE  
SAINT-REMY-EN-  
ROLLAT**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

Publiée ou notifiée  
le :



Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

**Absents excusés :**

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

**Secrétaire :** M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code l'urbanisme, et plus particulièrement la section 7 du chapitre III du titre V du livre Ier relative à la mise en compatibilité du PLU,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Vichy Val d'Allier approuvé le 18 juillet 2013,

**Vu** la délibération du 13 juin 2019 relative au bilan du SCoT de l'agglomération de Vichy Val d'Allier puis la délibération complémentaire du 26 septembre 2019 prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Vichy Val d'Allier afin d'étendre son application à la globalité du territoire de Vichy Communauté,

**Vu** le projet d'installation d'un parc solaire photovoltaïque sur l'ancienne carrière d'extraction des sables et graviers située au lieu-dit « Les Fits » sur la commune de Saint-Rémy-en-Rollat,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Rémy-en-Rollat approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2007 puis mis en révision par délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2016,

**Vu** l'arrêté du Président de Vichy Communauté n°2020-01 en date du 6 janvier 2020 prescrivant la procédure de déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire photovoltaïque au lieu-dit Les Fits emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat,

**Vu** la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) n°2019-ARA-KKU-1887 en date du 25 mars 2020 soumettant la procédure à évaluation environnementale,

**Vu** la nouvelle décision de la MRAE n°2020-ARA-KKU-1948 en date du 23 juin 2020 suite au recours formulé par Vichy Communauté contre la précédente décision et ayant donné lieu à son annulation en ne soumettant pas la procédure à évaluation environnementale,

**Vu** le compte rendu de la réunion d'examen conjoint tenue le 25 septembre 2020 sur le projet de parc solaire et la mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat,

**Vu** la décision n°E2100031/63 du président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, en date du 24 mars 2021, désignant Monsieur Robert FRADIN en qualité de commissaire-enquêteur,

**Vu** l'arrêté de M. le Président de Vichy Communauté N°2021-27, en date du 30 mars 2021, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique pour la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat,

**Vu** l'enquête publique organisée du 30 avril au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus,

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, lequel a émis un avis favorable sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat,

**Vu** la commission urbanisme valant conférence intercommunale des Maires en date du 17 juin 2021, régulièrement réunie, lors de laquelle le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme de Saint-Rémy-en-Rollat par déclaration de projet a fait l'objet d'un examen en vue de son approbation,

**Vu** le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat tel qu'annexé à la présente délibération,

**Considérant** que la procédure de déclaration de projet peut être mise en œuvre lorsqu'un projet, même d'initiative privée présente une utilité publique ou un intérêt général et permet ainsi de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter la déclaration de projet n°1, conformément à l'article L.153-58 du code de l'urbanisme, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Rémy-en-Rollat,
- D'autoriser M. le Président à signer tous les actes subséquents,
- Dit que conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Saint-Rémy-en-Rollat, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs ainsi que sur le portail national de l'urbanisme.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 8 juillet 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

